



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Insectes

Question écrite n° 40546

Texte de la question

M. Louis Guedon appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur de nouvelles ventes proposees en France par correspondance, qui permettent d'importer des insectes en provenance de pays etrangers. Il semble, depuis cette proposition et selon des informations publiees dans la presse, que « des milliers de blattes, punaises, mantes, araignees, myriapodes, lepidopteres et gasteropodes ont deja ete envoyes par Collissimo aux quatre coins de l'Europe, a la demande d'etablissements scolaires, mais aussi d'amateurs d'elevages insolites ». On peut se demander si de tels elevages ne risquent pas d'etre detournes de leur but d'origine et de poser, a terme, un certain nombre de problemes. Il lui demande si elle a l'intention de continuer a autoriser ces importations dangereuses et si elle envisage, sinon de les supprimer, en tout cas de les encadrer de facon stricte.

Texte de la réponse

Le ministre de l'environnement a pris connaissance avec interet de la question posee par l'honorable parlementaire concernant l'importation des insectes. L'importation dans la Communaute europeenne de certaines especes d'insectes et d'arachnides est soumise a un permis prealable. Cette mesure est prise en application de la convention de Washington sur le commerce d'especes de faune et de flore menacees d'extinction ou de son reglement communautaire d'application. Les detenteurs d'animaux de ces especes doivent, en vertu de l'article 215 du code des douanes, etre en mesure de justifier de l'origine licite de ces derniers. Il n'est pas envisage de prendre, au titre de la protection de la nature, des mesures d'encadrement de l'importation en France d'especes dont le commerce international n'est pas reglemente par la convention de Washington ou son texte communautaire d'application. Ces mesures seraient en effet tres difficilement applicables si elles n'etaient pas etendues a tous les pays de la Communaute europeenne pour permettre un controle douanier efficace.

Données clés

Auteur : [M. Guédon Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40546

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3491

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1907